

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE DÉCLARATION DE
L'HONORABLE ALLAN J. MACÉACHEN,
VICE-PREMIER MINISTRE ET
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES,
A LA RÉUNION MINISTERIELLE
DE L'OCDE

PARIS,

LE 17 MAI 1984

RÉUNION DE L'OCDE AU NIVEAU MINISTÉRIEL
POINTS 2, 3 ET 4 DE L'ORDRE DU JOUR
DÉCLARATION DE L'HONORABLE A.J. MACEACHEN
VICE-PREMIER MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTERIEURES DU CANADA

FINANCEMENT, ÉCHANGES ET DÉVELOPPEMENT

Monsieur le Président, je me réjouis de cette possibilité qui nous est donnée de nous pencher sur les liens qui existent entre le financement, les échanges et le développement dans une perspective globale et sur le moyen terme. Je suis encouragé par les résultats de nos efforts collectifs des deux dernières années pour gérer des problèmes très sérieux, mais également pour préparer le retour à une croissance non inflationniste.

Les signes d'une reprise permanente dans un nombre toujours plus grand de secteurs sont davantage prometteurs qu'ils ne l'étaient il y a quelques mois à peine. La croissance du commerce mondial a repris en 1983. Le système financier international a continué de répondre aux besoins les plus pressants sur le front de l'endettement. Nos succès ont été rendus possibles parce que nous avons pu nous assurer l'étroite coopération des pays emprunteurs, des membres de l'OCDE, des banques commerciales et des institutions financières multilatérales. Tout indique que les pays de l'OCDE pourront atteindre - et qu'ils atteignent même déjà - le rythme de croissance qui, à Williamsburg, nous semblait nécessaire pour générer la reprise dans le tiers monde.

Mais nous sommes tous conscients des difficultés présentes. La reprise de l'activité économique dans les pays industriels se répand dans les pays en développement, mais généralement d'une façon fort lente. Les nouveaux apports financiers vont probablement être fortement comprimés pour quelque temps encore. Les pressions protectionnistes menacent la croissance du commerce mondial que nous recherchons tous. Les taux d'intérêt réels sont encore trop élevés, et les perspectives récemment publiées par le FMI laissent planer la possibilité que les pays lourdement endettés nous causent de très sérieux problèmes de service de la dette durant plusieurs années et ce, dès 1985. En bref, les problèmes financiers que connaîtront les pays en développement dans les toutes prochaines années pourraient avoir une grande incidence sur leur propre développement économique et aggraver les tensions politiques et sociales, ce qui risquerait d'avoir des répercussions fâcheuses pour l'ensemble du système commercial et financier international. Ainsi, bien que le Canada appuie une approche au cas par cas pour régler la situation de la dette, nous sommes également d'avis qu'il faudrait dès maintenant accorder plus d'importance aux possibilités d'aider financièrement les pays en développement sur le moyen et le long termes, ainsi qu'à la recherche de moyens de concentrer nos efforts de façon à stimuler une croissance soutenue dans tous les pays.

Nous devons donc nous donner comme tâche prioritaire d'examiner les diverses sources de financement disponibles, d'évaluer leur rôle potentiel dans les toutes prochaines années, et de rechercher des moyens

par lesquels nous pourrions valoriser ce rôle. Mais avant d'aborder la question des sources de financement externe, j'aimerais souligner deux points d'ordre général.

Premièrement, les apports financiers extérieurs doivent être gardés en perspective lorsque nous tentons de préciser les ressources dont le tiers monde aura besoin pour son développement économique. Cette approche sert tout simplement à nous rappeler dès le départ que, dans la plupart des cas, une très large part de ce financement doit provenir de l'épargne intérieure et de l'investissement généré dans les pays en développement eux-mêmes.

Deuxièmement, les pays en développement qui veulent retrouver la confiance des bailleurs de fonds commerciaux et des investisseurs étrangers devront appliquer des politiques macro-économiques efficaces et procéder à d'importants aménagements de structure dans leurs économies. Le problème vient du fait que, pour nombre de pays en développement, ces ajustements ne peuvent se faire que sur le plus long terme et, dans bien des cas, seulement si des capitaux adéquats leur sont fournis, tant à des conditions de faveur qu'aux taux du marché.

J'aimerais maintenant vous parler de quatre sources de financement extérieur: les prêts commerciaux, les investissements directs, l'aide et le commerce.

Apports commerciaux

Si les apports commerciaux ont, par le passé, joué un grand rôle dans le financement du commerce et du développement, les chocs des dernières années ont rendu les bailleurs de fonds plus prudents, ce qui est facile à comprendre. Les pays développés doivent pour leur part s'assurer que ces apports ne sont pas inutilement comprimés, et les pays en développement doivent dans toute la mesure du possible créer l'environnement qui leur permettra de mieux profiter des possibilités de prêts commerciaux à plus long terme. Les pays qui ont vite pris des décisions difficiles, qui se sont ajustés et qui ont bien géré leur économie sans accumuler de dettes excessives ont eu plus facilement accès aux capitaux dont ils avaient besoin. J'ose espérer qu'ils continueront à jouir de cet accès.

Toutefois, les pays qui ont déjà accumulé d'importantes dettes envers l'étranger auront probablement bien plus de difficulté à obtenir de nouveaux emprunts. Pour les pays lourdement endettés, les remboursements de principal devraient se situer, pour plusieurs années après 1985, à des niveaux dépassant largement ceux des recettes d'exportation. Il nous faut commencer dès maintenant à nous assurer que des développements prévisibles de cette nature ne précipitent pas de nouvelles crises. L'actuelle approche du cas par cas a permis de répondre efficacement aux besoins particuliers d'emprunteurs donnés, mais il nous faut planifier la poursuite de la restructuration de façon que les pays qui ont déjà mis en œuvre avec succès de grands programmes d'ajustement puissent le plus tôt possible rétablir des relations normales avec leurs créanciers privés. Pour ces pays, il peut être souhaitable d'encourager le réaménagement pluriannuel de

la dette. Tout en évitant de créer de faux espoirs en la matière, nous devrions examiner avec soin cette suggestion ou d'autres suggestions qui ont été faites ces jours derniers par les banques centrales et privées.

Investissement direct

Comme solution de rechange à un accroissement de la charge de la dette, il est possible d'améliorer la façon dont l'investissement direct contribue à la croissance et allège les problèmes de balance des paiements des pays en développement. Comme il est lui-même une importante destination d'investissements directs, le Canada appuie activement et depuis longtemps le maintien d'un sain climat d'investissement international dans lequel les entreprises multinationales peuvent contribuer positivement à la croissance des pays en développement. Mais il nous faut clarifier davantage le potentiel de l'investissement direct et reconnaître ses limites si nous voulons comprendre comment il peut le mieux compléter toute la gamme des ressources transférées. Nous souhaitons que se poursuivent les efforts au sein de l'OCDE pour cerner de façon plus précise les facteurs qui, sur le plan économique et au niveau des politiques, sont susceptibles de valoriser la contribution que l'investissement direct peut apporter aux pays en développement. Un tel travail devrait se faire d'une façon qui tienne compte des sensibilités des pays en développement dans ce domaine ainsi que de la nature équilibrée des autres mécanismes de dialogue sur l'investissement. Nous recherchons tout particulièrement un heureux dénouement des négociations menées aux Nations Unies concernant l'adoption d'un Code de conduite sur les sociétés transnationales. Nous appuyons également le programme de travail convenu au sein du CIIEM. D'autres études pourraient utilement s'attacher aux incidences qu'un relèvement des apports financiers consentis aux pays en développement pourrait avoir sur les intérêts industriels et les politiques commerciales des membres de l'OCDE.

Aide publique au développement

Mais il est clair que nous ne pouvons dépendre uniquement de la reprise économique et des marchés privés pour répondre aux besoins raisonnables des pays en développement. L'aide publique au développement est de plus en plus nécessaire tout particulièrement dans le cas des pays les plus pauvres. À cet égard, le Canada s'est engagé à y consacrer 0,7 % de son PNB d'ici 1990. Je crois que le Groupe de la Banque mondiale, notamment, doit pouvoir assumer un plus grand rôle de catalyseur de façon à assurer que des ressources suffisantes sont consacrées au développement. Pourtant, ces dernières années, nous avons eu de plus en plus de difficultés à fournir à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement les ressources minimales nécessaires pour leur permettre de financer des projets de développement hautement prioritaires et pour faciliter les aménagements de structure. Si nous voulons que la Banque mondiale élargisse son dialogue avec les pays en développement de façon à opérer les changements de politique nécessaires et qu'elle serve davantage de catalyseur, nous devons lui fournir l'appui politique et financier nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Nous ne devons pas permettre que des divergences nationales et bilatérales entravent sa capacité d'action à ce stade crucial. Nous devons approuver l'Augmentation

sélective du capital et commencer à préparer une nouvelle Augmentation générale du capital de la Banque.

Il est également essentiel d'assurer que les pays les plus pauvres et les plus petits, notamment ceux de l'Afrique sub-saharienne, qui n'ont guère accès aux marchés des capitaux privés, puissent bénéficier d'un financement concessionnel adéquat. Pour cette raison, le Canada est déçu que les négociations entourant l'IDA VII n'aient permis qu'une reconstitution de 9 milliards de dollars. Cela entraînera d'importantes réductions en termes réels dans les programmes de l'IDA et réduira largement sa capacité d'orienter la croissance des pays les plus pauvres. Le Canada a fait savoir qu'il serait disposé, de concert avec la plupart des autres grands donateurs, à participer à un effort spécial pour rapprocher les ressources du niveau des 12 milliards de dollars. La coopération multilatérale a été un élément essentiel de presque toutes les initiatives de développement économique et non économique des trente dernières années. Nous ne devons oublier ni cette réalité ni le fait qu'une telle coopération, si laborieusement édiflée au fil des ans, peut être facilement détruite.

Le Canada encourage également une discussion du rôle que pourrait jouer la Banque mondiale dans un traitement plus efficace de la question du financement sur le moyen terme. Il nous faut explorer plus à fond comment coordonner le financement des balances des paiements sur le court terme, le soutien de l'ajustement structurel sur le moyen terme et l'aide au développement à plus long terme. Bien que ces questions soient manifestement liées, les solutions nécessaires dans chaque cas pourront s'avérer fort différentes et soulever des questions institutionnelles quant aux rôles respectifs du FMI, de la Banque mondiale, des sources privées de financement et d'investissement ainsi que des donateurs bilatéraux. Je crois qu'il nous faut clarifier davantage ce que seront les besoins sur le moyen terme ainsi que la façon dont la Banque mondiale, en particulier, pourrait être amenée à jouer un rôle plus efficace en la matière. Dans ce contexte, il faudra étudier comment la Banque mondiale pourrait s'engager plus activement dans une orientation à moyen terme qui serve à la fois de contrepartie et de complément à la politique de stabilisation à court terme du FMI, sans affaiblir le mandat de développement qu'a la Banque sur le plus long terme. Il est évident qu'une étroite coopération entre le FMI et la Banque mondiale sera essentielle à la réussite de ces efforts.

Echanges

Je ne ferai que mentionner brièvement les interactions qui existent entre les échanges, le développement et le financement. Les échanges - et plus précisément l'accès aux marchés des pays industrialisés - sont depuis longtemps reconnus comme un facteur important du développement économique du tiers monde. Mais ce n'est peut-être que récemment que les pays membres de notre Organisation, subissant les pressions de la situation de la dette, ont commencé à comprendre eux aussi l'importance qu'ont les marchés des pays en développement pour leur propre croissance. Dans une perspective de moyen à long termes, la libéralisation du commerce - par exemple dans le cadre d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales - pourrait appuyer le processus de

développement tout comme la croissance économique générale, et la sécurité de l'accès aux marchés pourrait entraîner un accroissement immédiat des investissements. Depuis quelque temps, on prend également de plus en plus conscience de l'importance de maintenir des régimes commerciaux ouverts, tant dans les pays développés qu'en développement, pour que les ajustements structurels requis puissent être faits et que les échanges puissent contribuer comme il se doit à l'allègement de la dette. Le Canada se réjouit des discussions qui se tiennent à l'OCDE et au sein d'autres instances sur les moyens de rendre homogènes et complémentaires ces divers aspects de nos relations économiques.

Avant de terminer, Monsieur le Président, j'aimerais commenter deux grands points abordés dans la Note du Secrétaire général, à savoir l'aide et le financement lié à des opérations commerciales, et l'amélioration du dialogue avec les pays en développement.

L'aide et le financement lié à des opérations commerciales

La Note du Secrétaire général témoigne d'une préoccupation croissante devant le risque que les ressources d'APD soient affectées de plus en plus fréquemment au financement concessionnel des exportations, parfois au détriment de la poursuite de sains objectifs de développement. Je tiens à souligner que le Canada partage cette préoccupation. Il a toujours tenté d'améliorer la transparence et la réglementation de toutes les formes de financement concessionnel des exportations dans le cadre du Consensus concernant le crédit à l'exportation et des Lignes directrices sur le financement associé. Récemment, nous avons exprimé notre déception devant le fait que les approches auxquelles on a recouru actuellement pour réglementer l'utilisation des crédits d'aide liée et d'autres formes de financement combinant crédits d'aide et crédits commerciaux n'ont pas été couronnées de succès. En conséquence, le Canada a déclaré qu'il serait disposé à étudier des propositions visant à accroître sensiblement l'élément de libéralité minimum autorisé par le Consensus, à relever les niveaux assujettis à l'exigence de notification préalable, à faire une plus large utilisation des lignes de crédit communes et même à interdire les crédits mixtes dans des secteurs spécifiques en vue d'assurer que les crédits d'aide liée visent des fins développementales plutôt que commerciales. Par ailleurs, il nous faut songer à relever l'élément de libéralité minimum pour le financement associé et l'APD. Mais il sera essentiel que toute règle établie s'applique également à toutes les autres pratiques de financement ayant un effet équivalent.

Je reconnais qu'il s'exerce de très fortes pressions pour utiliser les crédits d'aide afin de subventionner les exportations vers les pays en développement. Le marché international des exportations de biens d'équipement n'a pas retrouvé sa fermeté et, avec les forts taux de chômage que connaissent nombre de nos pays, nos exportateurs réclament de plus en plus de financement par crédits mixtes. Ces demandes se font particulièrement pressantes chaque fois que nos exportateurs apprennent que leurs concurrents des autres pays de l'OCDE bénéficient peut-être d'un financement concessionnel, souvent fourni par l'entremise du programme d'aide. Par ailleurs, je reconnais qu'on peut raisonnablement montrer que, lorsque les considérations développementales appropriées sont prises en compte, l'aide et le commerce peuvent être conjugués de façon à élargir

l'effet développemental et à utiliser au maximum le volume de l'aide concessionnelle disponible.

Dans ce contexte, le Canada a récemment annoncé l'établissement d'un Fonds pour l'aide et le commerce international dans le cadre de son programme d'APD. Bien que les modalités opérationnelles restent à établir, j'aimerais souligner que l'objectif de ce mécanisme est d'assurer un financement pour les projets hautement prioritaires dans les plans de développement des pays bénéficiaires, projets pour lesquels les entreprises canadiennes sont concurrentielles et une aide de développement est requise. L'exploitation du Fonds se fera conformément aux règles qui ont été ou seront établies par le CAD et dans le Consensus. Et, comme je l'ai déjà mentionné, le Canada reste disposé, de concert avec les autres membres de l'OCDE, à renforcer ces règles chaque fois que possible.

Amélioration du dialogue avec les pays en développement

Enfin, permettez-moi d'aborder la question générale de nos relations globales avec les pays en développement. Dans sa Note, le Secrétaire général mentionne à juste titre la nécessité d'améliorer le dialogue avec les pays en développement, tout particulièrement dans les secteurs des échanges et des finances où leur rôle est devenu essentiel à une gestion efficace de l'ensemble du système économique international. S'agissant des questions d'investissement, nous croyons que l'OCDE, et plus particulièrement le CIIEM, pourront améliorer le dialogue avec les pays en développement par le biais de contacts informels et d'activités de recherche crédibles. Nous croyons que l'interdépendance croissante des économies des pays développés et en développement ainsi que la complexification des contacts avec les pays en développement, qui en sont à des stades de développement divers et qui ont souvent des intérêts différents, nécessiteront une approche plus pragmatique et concentrée sur des secteurs-problèmes spécifiques. Le Canada a appuyé les efforts faits au sein du système onusien et dans d'autres instances pour donner un nouvel élan à ce dialogue, et il continuera à le faire. Nous croyons que le Groupe Nord-Sud de l'Organisation peut continuer à jouer un rôle utile dans la recherche des moyens d'intégrer les pays en développement à ce processus, sur la base d'intérêts communs et d'avantages mutuels.

LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

On ne saurait trop insister sur l'importance de préserver et de renforcer la libéralité du système multilatéral d'échanges. Par suite de performances économiques plus ou moins satisfaisantes, l'amélioration du contexte commercial qu'on avait espérée l'an dernier ne s'est pas encore produite et n'a donc pu se traduire par une réduction des pressions protectionnistes. Le système international d'échanges demeure en butte aux difficultés et, à moins que les principaux pays commerçants ne résistent à la recrudescence des pressions protectionnistes et n'abordent sérieusement certaines des questions inscrites à l'ordre du jour de la politique commerciale internationale, les perspectives d'amélioration du système d'échanges resteront sombres. Bien que la situation économique n'ait pas donné aux gouvernements la liberté de manoeuvre nécessaire pour prendre des dispositions majeures en vue de respecter pleinement leurs engagements

antérieurs d'éliminer les mesures protectionnistes, les gestes qui ont été ou vont être posés sont importants.

Au début de l'année, les engagements pris au Tokyo Round ont été exécutés; plus tard, les parties à l'Accord du GATT relatif au commerce des aéronefs civils ont convenu d'augmenter sensiblement le nombre de produits visés par l'Accord. Dans le cadre de nos efforts en vue de renforcer le système multilatéral d'échanges en assouplissant et en démantelant les mesures de restriction et de distorsion des échanges, nous proposons d'avancer la date de mise en application des réductions tarifaires décidées lors des négociations du Tokyo Round pour tous les produits sans exception. Il est important que nous nous soyons mis d'accord sur une première étape à cet égard. L'application anticipée des concessions tarifaires du Tokyo Round prouve de façon éloquente que nous restons capables de progresser vers un système plus ouvert. Nous ne devons pas, cependant, nous estimer satisfaits. Cette première étape ne s'attache pas à de nombreux problèmes urgents dont il nous faut continuer de nous occuper activement.

Le Canada est tout à fait conscient de l'importance d'améliorer l'accès des produits des pays en développement aux marchés des pays développés. A cet égard, nous envisageons d'étendre l'actuel régime d'admission en franchise à la plupart des exportations de produits industriels provenant des PMA, et nous étudions des demandes visant de nouvelles améliorations à apporter à notre TPG.

Les gouvernements demeurent la cible de pressions protectionnistes toujours aussi fortes. Il importe que nous résistions collectivement à ces pressions afin de ne pas nuire à la reprise économique, ainsi qu'au système multilatéral d'échanges et au système financier international. A cet égard, le Secrétariat de l'OCDE et le Comité des échanges ont fourni d'utiles analyses de notre rendement et de la situation générale. Nous espérons vivement que cet important travail se poursuivra. A notre avis, les examens sectoriels dont on propose la réalisation par l'OCDE constituent une priorité. Nous croyons qu'ils doivent couvrir la question de l'ajustement structurel - plus particulièrement analyser les causes du changement structurel. Souvent, celui-ci est le fruit de pressions d'origine nationale provoquées par des déplacements de la demande ou des changements technologiques, mais on l'attribue par erreur ou par commodité à la concurrence internationale. En mettant le doigt sur les causes du changement structurel et les conséquences des mesures protectionnistes, les examens sectoriels devraient permettre non seulement d'apporter de meilleurs correctifs mais aussi, espérons-le, de prendre des mesures préventives plus efficaces.

L'usage continuel de mesures de la "zone grise" pose de graves problèmes au système multilatéral d'échanges. Ces mesures, qui ne sont pas officiellement prises en vertu de l'article XIX, ni notifiées au GATT, doivent être soumises à un contrôle plus étroit. Nous devons nous efforcer de nous entendre sur la meilleure façon de contrôler ces mesures et d'ainsi les rendre plus transparentes. Grâce à un contrôle efficace et à une plus grande transparence, nous pourrions approfondir notablement nos connaissances sur les répercussions des mesures de la "zone grise" et tester notre capacité à soumettre ces mesures aux règles internationales.

Nous avons récemment entendu parler, dans les milieux universitaires, de la désagrégation du GATT et de l'érosion du système des échanges internationaux. Ce type de raisonnement semble souvent devoir aboutir à la conclusion que nous devrions abandonner le système. Une telle conclusion ne se justifie pas. C'est en fonction de leur utilité et de leur intérêt pour les gouvernements dans la mise en oeuvre de politiques économiques et la poursuite de relations économiques fondées sur des bases sûres que l'on doit apprécier la valeur des grandes organisations internationales dans le domaine des échanges, et non en fonction de jugements universitaires abstraits. Le GATT et ses travaux dans le domaine des échanges restent vitaux pour nous tous.

En ce qui concerne les efforts accomplis pour renforcer le système multilatéral d'échanges, il est évident que l'on peut améliorer le fonctionnement des organisations et les règles elles-mêmes. En outre, certains problèmes n'ont commencé à apparaître qu'au cours des dernières années et il convient de les examiner plus attentivement afin de juger des mesures qu'il pourrait être nécessaire de prendre. Il existe aussi des secteurs importants pour lesquels subsistent des obstacles majeurs aux échanges, par exemple dans l'agriculture, les produits de la pêche et les produits de base. Nous avons ici, à l'OCDE et au GATT, un programme de travail ambitieux devant nous. Si nous attachons de l'importance aux engagements politiques que nous avons pris en faveur des échanges, nous devons redoubler de vigueur dans la poursuite de ces travaux. Je considère que nous avons beaucoup à gagner à agir ainsi et que nous aurions encore plus à perdre si nous ne saisissons pas l'occasion qui se présente et si nous manquions à notre devoir en la matière.

Nous encourageons l'Organisation à poursuivre le travail en cours sur des questions plutôt nouvelles comme le commerce relatif aux services et aux produits de haute technologie, ainsi que sur la concurrence, la consommation et les échanges. En tant que grand producteur et exportateur agricole, le Canada collabore activement à la réalisation du programme de travail établi en vertu du mandat accordé par les ministres en 1982. Nous croyons que ces initiatives compléteront et finiront par appuyer les activités du GATT visant à améliorer les conditions du commerce agricole. Le Canada attache un prix élevé au travail que l'OCDE poursuit sur le commerce des produits de la pêche, conformément au mandat donné par les ministres il y a deux ans.

Je pense que de nombreux problèmes parmi ceux que nous nous employons à cerner actuellement ne peuvent être résolus que par la négociation. Je pense aussi que notre travail en vue d'atteindre les objectifs que nous avons discutés ne peut être couronné de succès que si notre plan prévoit une nouvelle conférence de négociation dans le cadre du GATT. C'est seulement par une négociation de ce genre que certains de nos problèmes les plus difficiles et les plus pressants pourront être résolus de manière satisfaisante. Mais, pour parvenir à ce stade, nous devons déployer de nouveaux efforts pour donner suite aux engagements que nous avons déjà pris, en particulier les travaux sur lesquels nous nous sommes mis d'accord au sein du GATT en novembre 1972, et pour renforcer le système des échanges internationaux. En vue des négociations à venir, nous devons chercher à rallier un large consensus entre les principaux membres du GATT et, nous-mêmes, en tant que ministres, devons donner les directives

nécessaires en la matière. Je trouve encourageant que l'on ait progressé dans la voie d'un consensus au cours des différentes réunions tenues l'année dernière, qui portaient sur les grands problèmes commerciaux, et auxquelles ont participé à la fois les ministres des pays développés et ceux des pays en développement.

L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL

L'investissement international direct et les opérations des sociétés multinationales demeurent d'importants facteurs de croissance économique et de stabilité au niveau mondial. C'est pourquoi nous nous réjouissons du Réexamen de la Déclaration de 1976 de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales. La Déclaration a résisté à l'épreuve du temps à titre d'instrument multilatéral équilibré comprenant, pour les sociétés multinationales, des principes directeurs qui facilitent leur contribution au développement social et économique et, pour les gouvernements, des recommandations générales sur des questions comme le traitement national et les stimulants/antistimulants internationaux, en vue de favoriser un climat d'investissement sain. Il importe donc qu'au moment où les gouvernements réexaminent l'application de la Déclaration, les sociétés multinationales renouvellent de leur côté leurs efforts en vue d'observer les Principes directeurs.

Le document de réexamen aborde un certain nombre de nouveaux points d'intérêt. Nous croyons que la Déclaration et les décisions du Conseil doivent continuer d'évoluer avec pondération de façon à tenir compte des nouvelles situations. Toutes les parties concernées devraient faire des efforts promotionnels particuliers en vue d'accroître l'influence de la Déclaration.

Dans le document de réexamen, on constate notamment que l'étendue et l'importance du problème des obligations contradictoires, ou de l'extraterritorialité, se sont accrues ces dernières années. En dernière analyse, les difficultés causées par le fait que certains pays imposent aux sociétés multinationales des obligations légales qui entrent en contradiction avec la loi ou les politiques d'autres pays membres ne pourront être réglées que si tous les États membres, et particulièrement les États-Unis, consentent à ne pas empiéter sur les domaines de compétence appartenant plus légitimement aux autres États. Il faut s'entendre sur les principes juridiques en cause. Mais, dans notre cheminement vers une telle solution, nous sommes encouragés par les considérations générales et les démarches concrètes dont a convenu le CIIEM pour guider l'action des États. Comme il est recommandé, les ministres devraient appuyer spécifiquement cette importante série de recommandations touchant un domaine d'un grand intérêt pour les gouvernements et les sociétés multinationales.

Selon nous, cette partie du document de réexamen démontre clairement à quel point il est nécessaire pour tous les États qui envisagent une action pouvant donner lieu à des obligations contradictoires de bien tenir compte du droit international, ainsi que de la souveraineté et des intérêts économiques légitimes des autres pays membres et, par conséquent, de faire preuve de pondération. Ces considérations générales

exigent que certaines démarches concrètes - y compris la notification préalable et la consultation tant bilatérale que multilatérale en vue de trouver des solutions de rechange qui éviteraient de tels conflits d'obligations - soient entreprises de bonne foi. Le fait de confirmer ces dispositions générales, comme le Conseil l'a fait dans sa décision révisée sur les Principes directeurs, ne peut qu'atténuer le problème.

Étant donné les répercussions considérables de l'ajustement structurel, il était, selon nous, approprié que le document de réexamen étudie le rôle des sociétés multinationales dans ce processus. Bien que le type d'ajustement structurel réalisé par les sociétés multinationales soit nécessaire et constructif, les dimensions et la flexibilité de ces sociétés, combinées au fait que d'importantes décisions de restructuration peuvent être prises à l'extérieur des pays directement concernés, peuvent poser des problèmes particulièrement délicats aux gouvernements. À notre sens, les sociétés multinationales devraient appliquer les Principes directeurs de l'OCDE de façon à augmenter les avantages et réduire les coûts de l'ajustement. Comme le mentionne le document de réexamen, les sociétés multinationales devraient accorder à leurs filiales les ressources et les responsabilités nécessaires pour améliorer leur compétitivité sur les marchés intérieurs et étrangers, collaborer de bonne foi avec les représentants des employés, augmenter leur capacité de recherche et de développement lorsque la concurrence le permet et se conformer par ailleurs aux politiques du gouvernement hôte concernant par exemple la mise en valeur et l'utilisation des sources nationales d'approvisionnement, la valorisation des ressources naturelles avant leur exportation et la participation locale au capital social.

Le travail fait sur le traitement national à l'occasion du réexamen a aidé à clarifier ce concept. Comme d'autres pays de l'OCDE, le Canada considère que le traitement national joue un rôle considérable dans le maintien d'un climat sain d'investissement international. Une enquête approfondie sur les exceptions au traitement national et d'autres mesures discriminatoires prises dans la zone OCDE révèle toutefois que nombre d'États membres continueront de soutenir des politiques qui s'écartent du traitement national. Pour avoir été exposée à plusieurs reprises, la position du Canada sur cette question est bien connue. L'incidence et la nature de ces politiques continueront d'être influencées par les niveaux de contrôle étranger et le besoin de promouvoir d'importants intérêts nationaux. Comme l'indique le document de réexamen, bien que la Déclaration permette de prendre des mesures discriminatoires pour défendre les intérêts économiques et culturels ou d'autres intérêts géopolitiques nationaux, ces mesures doivent constituer des exceptions. En tant que telles et conformément à la décision du Conseil, elles doivent être signalées et faire l'objet de consultations, au besoin au sein du CIIEM - façon de procéder qui s'est révélée utile pour resserrer la coopération internationale. Dans le cadre du processus de renforcement des dispositions relatives au traitement national, nous encourageons particulièrement une étude approfondie des mesures prises pour des raisons de sécurité ou de maintien de l'ordre public.

Le CIIEM et le Comité des échanges ont effectué un travail utile sur les mesures financières liées au commerce. Pondérées, les conclusions générales ne signalent que très peu d'effets négatifs importants sur le

commerce international et les courants d'investissements, bien qu'il se pose parfois des obstacles particuliers pour certaines entreprises. De plus, ces mesures doivent être jugées à la lumière des politiques économiques générales des gouvernements, en tenant compte des programmes de subventions et des inquiétudes suscitées par les pratiques des sociétés multinationales en matière d'acquisition et par les restrictions apportées à la liberté d'exportation de leurs filiales. Nous croyons que l'on peut poursuivre le travail sur cette question dans les limites des règles et des décisions existantes du Comité des échanges et du CIIEM. En vue d'accroître la coopération internationale, nous appuyons la recommandation d'étendre la portée de la décision du Conseil sur les stimulants et les obstacles de façon à appliquer le principe de la consultation à un plus grand nombre de mesures touchant les courants d'investissement internationaux.

Nous avons suivi de près les discussions qui ont eu lieu ces deux dernières années sur la façon d'améliorer et de renforcer les instruments de l'OCDE en matière d'investissement, notamment la Déclaration de 1976 et le Code de libéralisation des mouvements de capitaux. Comme vous le savez, le Canada n'a pas encore adhéré au Code, bien qu'il en ait toujours appuyé les principes généraux et qu'il ait collaboré avec l'OCDE dans ce domaine en fournissant des renseignements ou autrement. Récemment, nous avons réexaminé notre position sur le Code. J'ai donc le plaisir d'annoncer que le Canada a l'intention d'entamer le processus officiel d'adhésion à cet instrument de l'OCDE tout en se prévalant de certaines réserves qui y sont prévues, de façon à refléter la tendance et l'orientation générales des politiques canadiennes ainsi que la nécessité de continuer à tenir compte de conditions particulières au Canada.

Le Canada soutient le principe de la mobilité internationale du capital. L'importance de notre pays à titre d'importateur et d'exportateur de capitaux milite en faveur de sa pleine participation à un code qui examine les politiques et les normes liées aux mouvements de capitaux en vue de promouvoir une coopération économique effective. En ce qui concerne l'investissement direct international, nous sommes en faveur d'un dialogue équilibré et constructif au sein de l'OCDE. Notre intention d'adhérer au Code reflète notre désir de participer activement au travail de l'OCDE dans ce domaine.

Nous sommes conscients de la nature et de la portée des réserves entretenues par la majorité des membres du Code en ce qui concerne l'investissement direct. En fait, nos lois et nos politiques concernant l'investissement direct étranger ne diffèrent pas tellement de celles de la majorité des autres pays de l'OCDE qui, à cet égard, ont tenu compte de leurs préoccupations et de leur situation particulière en faisant des réserves générales ou partielles comme le permet le Code. Le Canada entend donc assortir son adhésion de certaines réserves sur l'investissement direct étranger, réserves conformes à ses politiques et à ses objectifs nationaux, de même qu'à ses exigences dans le domaine. Nous espérons que le Canada pourra commencer à participer pleinement aux activités liées au Code dès que les modalités de son adhésion auront été établies.

LIGNES DIRECTRICES RÉGISSANT LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET
LES FLUX TRANSFRONTIÈRES DE DONNÉES DE CARACTÈRE PERSONNEL

Je saisis avec plaisir l'occasion qui m'est ici donnée d'annoncer que le Canada a l'intention de se joindre, dans un avenir très proche, aux autres pays membres qui ont déjà adhéré volontairement aux "Lignes directrices régissant la protection de la vie privée et les flux transfrontières de données de caractère personnel". Ces Lignes directrices constituent une réalisation majeure de l'OCDE dans un domaine nouveau et d'abord difficile. Traitant de questions d'orientation en grande partie inédites, elles ont rallié des nations ayant des systèmes culturels et juridiques fort différents, et se sont attaquées à un problème délicat, dont l'importance ne cesse de croître au niveau international.